

Note explicative relative au modèle d'EDIC

- Les EDIC ont pour objectif primordial d'identifier un ensemble de faits et de problèmes clairs qui font obstacle à l'intégration des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial multilatéral et à l'intégration des questions commerciales dans les CSLP. Par conséquent, l'EDIC devrait être un instrument permettant d'effectuer une analyse de ces faits et problèmes allant au-delà des apparences. Elle devrait représenter un nouveau domaine à explorer pour les PMA concernés et suggérer une série de mesures correctives pragmatiques et de réformes des politiques commerciales qui devraient être mises en œuvre au moyen de la matrice des actions. Les EDIC ne devraient pas avoir un caractère normatif pour que l'appropriation par les pays soit suffisante, s'agissant de la marge de manœuvre et des options pour la mise en œuvre des constatations et des recommandations. À cet effet, elles devraient contenir une analyse dans laquelle figurent des énoncés concis et clairs des faits ou problèmes que les gouvernements des PMA souhaiteraient peut-être traiter en adoptant des réformes commerciales et des mesures pragmatiques.
- L'EDIC devrait être mise à jour compte tenu des leçons tirées au cours de la réalisation antérieure de l'EDIC et du bilan de la mise en œuvre du CI/CIR au niveau national. L'appropriation par les pays permettra de déterminer le domaine et les secteurs à mettre à jour et l'approche globale du processus de mise à jour, en consultation avec les parties prenantes pertinentes. Les pays souhaiteront peut-être choisir de mettre à jour des parties ou sections de leur EDIC et pourront utiliser certaines sections du modèle ou les réviser conformément à leurs objectifs. Globalement, le processus de mise à jour pourra servir à affiner le classement par ordre de priorité en approfondissant l'analyse dans tel ou tel secteur ou pourra servir à réorienter les priorités compte tenu des résultats obtenus ou des leçons tirées.
- Le présent modèle résume les principaux sujets abordés par les EDIC achevées ou en cours de préparation. Il englobe aussi des sujets additionnels concernant la relation entre le commerce et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le cas échéant et selon que les gouvernements des PMA le jugent prioritaire. Cependant, d'une part, tous les sujets ne sont pas abordés dans chacune des EDIC et, d'autre part, on n'envisage pas qu'ils soient traités dans leur intégralité dans les EDIC futures ou leurs mises à jour. Ce modèle est fourni à titre d'exemple indicatif des questions commerciales à traiter dans les EDIC ou leurs mises à jour plutôt que de liste normative des sujets à analyser. Pour préparer les EDIC ou leurs mises à jour, d'autres études, en

particulier celles qui sont réalisées au niveau national, telles que les évaluations du climat d'investissement (Banque mondiale), les examens de la politique d'investissement (CNUCED), les examens des politiques commerciales (OMC), les évaluations de l'impact sur le développement humain (PNUD), les programmes par pays de promotion du travail décent (OIT), etc., devraient être utilisées. Cependant, elles devraient l'être comme des éléments servant à approfondir les constatations et l'analyse et non pour décrire un secteur ou un problème. La répétition devrait être évitée et la coordination avec d'autres études assurée.

- La principale difficulté concernant les EDIC futures ou leurs mises à jour consiste à classer par ordre de priorité les sujets à examiner dans les études et à intégrer dans la matrice des actions. Les EDIC, et surtout leurs mises à jour, devraient fournir des éléments facilitant ce processus de classement par ordre de priorité, et celui-ci devrait avoir lieu à l'occasion d'un dialogue interactif avec les parties prenantes, avant la finalisation des EDIC ou durant le processus de mise à jour. Ce dialogue devrait continuer pendant l'exercice de rédaction ou de mise à jour de l'EDIC et une participation active des parties prenantes à cet exercice permettrait d'obtenir les meilleurs résultats. Il est capital que l'institution/entité aidant le pays à rédiger/mettre à jour l'EDIC fasse tout son possible pour contribuer aux activités de renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes locales homologues au cours du processus de rédaction/mise à jour car cela est indispensable pour assurer l'appropriation par les pays ainsi qu'un suivi et des capacités appropriés au cours de la mise en œuvre.
- L'ensemble des recommandations classées par ordre de priorité de la matrice des actions devrait être validé lors d'ateliers nationaux. Des efforts nouveaux et renouvelés devraient être déployés pour faire en sorte que les PMA bénéficient, au terme du processus de l'EDIC ou de la mise à jour, d'une série de mesures pragmatiques concernant certaines questions commerciales visées par la matrice des actions, et non d'une approche dispersée. À court et moyen termes, ces mesures devraient se traduire par des propositions de la catégorie 2 en rapport avec le montant des fonds disponibles. À moyen terme, l'idéal serait que ces mesures constituent les éléments concrets d'une stratégie commerciale du pays, qui devraient se refléter à moyen terme dans le CSLP ou dans les plans nationaux de développement et se traduire par des projets concernant, entre autres choses, la fourniture d'une assistance extérieure.

MODÈLE D'EDIC

Introduction

Étant donné la situation particulière des pays bénéficiaires et les conditions qui leur sont propres, il est admis que les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) devront être spécifiques à chacun d'eux. Il doit donc être entendu qu'il n'y aura pas de modèle unique pour toutes les études. La stratégie d'intégration et les plans d'action correspondants doivent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays et s'insérer dans le cadre de développement proposé par le pays lui-même.

Le modèle montre que la question du commerce revêt de multiples facettes; les sujets présentés relèvent de domaines très divers. Tous ne sont pas abordés dans chacune des EDIC. En outre, toutes les questions traitées dans l'EDIC ne sont pas reprises dans la matrice des actions. Le classement par ordre de priorité, au moyen de l'appropriation par le pays des questions à retenir, et les recommandations qui s'en suivent sont importantes pour l'élaboration des EDIC et primordiales pour la mise au point d'une stratégie commerciale cohérente.

En pratique, le processus de classement par ordre de priorité commence avec l'établissement d'une note de réflexion conjointement avec les parties prenantes, qui devraient comprendre le gouvernement, le secteur privé (les fédérations d'employeurs, par exemple) et des acteurs non gouvernementaux (les syndicats, la société civile, par exemple). L'idéal serait que la note de réflexion en vue de la réalisation ou de la mise à jour de l'EDIC soit tirée ou s'inspire d'une note ou d'un document de stratégie existant du gouvernement. La note de réflexion met en évidence les questions à examiner dans l'EDIC ou sa mise à jour et formule des propositions quant à la méthode d'analyse à suivre. Elle fait, avant le lancement des EDIC, l'objet de discussions intensives avec les autorités et, en cas de besoin, une formation intensive en cours d'emploi est dispensée au gouvernement et à d'autres parties prenantes afin d'assurer une appropriation et un suivi des recommandations efficaces après l'achèvement de l'EDIC ou du processus de l'EDIC.

De même, lors de la phase de rédaction de l'EDIC, de nombreuses interactions doivent avoir lieu avec les principales parties prenantes. Ces interactions sont une condition indispensable à remplir pour améliorer leur participation au processus de l'EDIC, encourager l'appropriation par les pays et leur permettre de contribuer activement à l'exercice de classement par ordre de priorité. Des dispositions devraient être prises pour faire en sorte que l'organisme chargé de l'exécution respecte strictement la prise en compte de cet élément de renforcement des capacités dans l'EDIC et le processus de mise à jour de l'EDIC.

Comme les recommandations de l'Équipe spéciale chargée du CIR l'ont clairement mis en évidence, l'appropriation nationale est l'un des principes fondamentaux du Cadre intégré. Le mandat et les critères pour les arrangements nationaux de mise en œuvre du CIR fournissent des indications claires quant à la mise en pratique de la notion d'appropriation.

Le pays bénéficiaire prendra l'initiative d'établir et/ou de mettre à jour son EDIC, y compris le choix de l'entité chargée de l'exécution. Des experts d'autres institutions du Cadre intégré ainsi que des consultants locaux et internationaux collaboreront avec l'organisme

chargé de l'exécution pour préparer l'étude. Des dispositions financières appropriées devraient être prises pour assurer que le gouvernement pourra recourir librement aux compétences des experts les plus compétents dont les prix sont les plus compétitifs. Lorsque c'est possible, les pays bénéficiaires devraient s'efforcer de faire coïncider le processus de l'examen prévu par l'EDIC et le calendrier des principaux processus d'analyse prévus au niveau national, par exemple le CSLP.

Outre la pauvreté et l'emploi, des questions telles que les aspects de l'égalité des sexes et de la protection de l'environnement liés au commerce pourraient être traitées, lorsqu'elles sont pertinentes et jugées prioritaires pour les gouvernements des PMA, en tirant parti des études déjà disponibles.

Plusieurs des sujets traités dans une EDIC (accords commerciaux régionaux et facilitation des échanges, par exemple) ont une portée régionale. Dans les chapitres pertinents de l'EDIC, la dimension régionale et la synergie entre activités nationales et régionales sera soulignée et approfondie. En particulier, il conviendrait d'examiner quelles sont les options existantes et les mesures nécessaires pour que les PMA améliorent leur utilisation de ces initiatives régionales et leur participation à ces dernières.

L'adoption par le gouvernement de mesures classées par ordre de priorité dans la matrice des actions – y compris les mesures et recommandations de politique générale pour lesquelles on aura recours à une assistance extérieure – devrait conduire à l'élaboration d'une stratégie commerciale cohérente et être intégrée au plan de développement national ou au CSLP du pays concerné. Le cas échéant, une cohérence devrait être également recherchée avec les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).

Le Cadre intégré renforcé envisage la possibilité d'une mise à jour des EDIC existantes. L'EDIC mise à jour présentera les leçons tirées de l'EDIC précédente et le bilan de la mise en œuvre du CI/CIR au niveau national. Elle indiquera les raisons pour lesquelles certains domaines d'intervention ont été choisis, et certains domaines ou certaines questions ont été réexaminés, ou prévoira de nouvelles initiatives.

Les principales composantes du **modèle d'EDIC** incluent les questions commerciales générales, les questions intersectorielles, les études sectorielles et les arrangements de mise en œuvre. Les EDIC incluront aussi un résumé analytique et la matrice des actions. Les titres et sujets spécifiques repris sous chaque rubrique ont un caractère indicatif et pourront varier en fonction des besoins et priorités spécifiques de chaque PMA.

Les principales composantes de l'**EDIC mise à jour** devraient inclure les leçons tirées et l'état d'avancement de la mise en œuvre du CI/CIR et porter ensuite essentiellement sur les questions spécifiques que le gouvernement souhaite examiner et/ou l'approche qu'il souhaite adopter.

Partie I: Résumé analytique et matrice des actions

Un résumé concis et ciblé sera présenté, soulignant les points clés et les principaux messages de l'EDIC, surtout les faits et constatations clairs, établis au niveau national, qui font obstacle à l'intégration du PMA dans le système commercial multilatéral et la façon dont le commerce doit normalement contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris, le cas échéant, les différences éventuelles dans les obstacles au commerce auxquels sont confrontés les pauvres, hommes et femmes.

Cette section contient aussi la matrice des actions qui résume, en termes concrets, les objectifs stratégiques classés par ordre de priorité et les actions phares requises pour régler les principaux problèmes entravant les échanges. La matrice inclura des recommandations pragmatiques de politique générale qui pourront aboutir à des projets et mesures pour lesquels on aura recours à une aide extérieure. La matrice devrait préciser les éléments suivants:

- un calendrier adéquat;
- les organismes responsables de la mise en œuvre des recommandations; et
- la source du soutien des donateurs existants ou potentiels.

La matrice des actions devrait, de préférence, être présentée sous une forme qui puisse être facilement intégrée dans le CSLP d'un pays ou son plan de développement.

Pour définir la matrice des actions et indiquer les donateurs existants et potentiels, il serait important de faire état du soutien, lorsqu'il existe, dont les incidences mesurables sur l'efficacité ont été relevées et, lorsqu'il s'agit d'un soutien potentiel, des cas dans lesquels une promesse de contribution a déjà été faite.

Partie II: Questions générales relatives au commerce

A. Environnement macro-économique

Un environnement macro-économique et une devise stables sont une condition préalable à l'amélioration des résultats commerciaux. L'EDIC pourra, par conséquent, contenir une analyse et une évaluation de l'environnement macro-économique actuel et de ses liens avec les principaux obstacles au commerce, qui pourraient s'articuler autour des éléments suivants:

- i) environnement macro-économique général (croissance, politique monétaire et budgétaire, endettement, paiements), état du secteur financier, y compris la disponibilité du crédit pour l'investissement et le financement;
- ii) variations du taux de change réel par rapport aux principaux partenaires commerciaux et incidences sur la compétitivité;
- iii) incidence de la libéralisation des échanges sur les résultats macro-économiques du pays, y compris la politique budgétaire et monétaire du gouvernement;
- iv) incidence de la politique macro-économique sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

D'une manière générale, cette section de l'EDIC devrait être succincte et liée au reste de l'EDIC au lieu d'être autonome.

B. Structure et caractéristiques du commerce et de l'investissement

Pour présenter l'environnement commercial général dans son contexte, l'EDIC devrait fournir une vue d'ensemble des tendances actuelles des flux commerciaux et des flux d'investissement ainsi que l'origine et la destination de ces flux. La longueur et le niveau de détail de cette section devraient être liés à l'importance du sujet compte tenu des résultats du pays en matière de commerce et d'investissement; autrement dit, si ces résultats sont médiocres, il est préférable de chercher à déterminer pourquoi au lieu de les décrire au moyen de données qui sont, la plupart du temps, difficiles à recueillir. De plus, cette section traitera des avantages comparatifs (potentiels) du pays concerné. Il est recommandé d'inclure des données ventilées par sexe lorsque c'est possible.

Les questions spécifiques pourraient inclure les suivantes:

- i) composition et tendances des importations et exportations (y compris une analyse de leur intensité de qualification et de capital, leur degré de diversification) et des investissements;
- ii) comparaisons internationales avec les résultats commerciaux de pays similaires;
- iii) qualité des données sur le commerce; et

- iv) leçons tirées de mesures déjà prises pour attirer l'IED et favoriser les résultats commerciaux.

C. Politique commerciale et institutions

Cette section, qui est essentielle dans l'EDIC, devrait identifier clairement les faits et chiffres qui ont des incidences sur les résultats commerciaux du pays considéré. Elle devrait comprendre une analyse approfondie du régime de sa politique commerciale et indiquer les domaines pouvant faire l'objet d'améliorations. Elle devrait expliquer clairement la prise de décision en matière de politique commerciale dans le pays, ses mécanismes, les voies de dialogue avec le secteur privé, l'existence de mécanismes de consultation intergouvernementale sur les questions commerciales, surtout, mais pas seulement, avec le ministère chargé du CSLP ou d'un autre plan national de développement prévoyant des financements. De même, les interventions en matière commerciale et les régimes d'incitation seront analysés afin d'examiner leur efficacité pour ce qui est de soutenir l'expansion des échanges et le développement du secteur privé. À ce sujet, une attention particulière devrait être portée aux contraintes de capacité du pays. Une description de l'assistance extérieure offerte aux PMA pour promouvoir le commerce et l'investissement devrait figurer également dans cette section.

Les questions spécifiques pourraient inclure les suivantes:

- i) la prise de décision en matière de politique commerciale dans le pays considéré et la capacité du ministère du commerce à élaborer une feuille de route en la matière, y compris pour coordonner la politique commerciale du pays avec d'autres ministères responsables, le secteur privé, des acteurs non gouvernementaux et les organismes de promotion du commerce;
- ii) le régime commercial en termes de droits de douane, dispersion tarifaire, taux effectif de protection, facteurs défavorables à l'exportation et autres restrictions commerciales non tarifaires telles que licences d'importation et d'exportation, taxes à l'exportation et interdictions à l'exportation;
- iii) les autres interventions dans le domaine du commerce, y compris les entreprises commerciales d'État, les mesures compensatoires, les droits antidumping et les sauvegardes;
- iv) les incitations commerciales institutionnelles, y compris les zones franches industrielles d'exportation, les institutions de promotion du commerce et les mécanismes de consultation avec le secteur privé et les organisations de la société civile; et
- v) les points ii) à iv) ne devraient pas être limités à une description des différents aspects du régime de commerce extérieur mais devraient être liés au cadre global analysé au titre du point i) afin de faire comprendre les raisons pour lesquelles une mesure commerciale donnée à été prise au regard de la politique générale, le degré de soutien dont elle bénéficie de la part des différentes

parties prenantes et les options qui pourraient s'offrir pour remédier aux aspects du régime de commerce extérieur qui ne fonctionnent pas bien.

D. Accords commerciaux et accès aux marchés

Les pays les moins avancés bénéficient d'un traitement préférentiel sur de nombreux marchés et sont parties à de plus en plus d'accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, et de négociations. Cette section devrait analyser dans quelle mesure les préférences commerciales sont utilisées et leur pertinence, et évaluer la capacité de négociation du pays ainsi que les mécanismes de négociation internes, s'agissant des négociations commerciales et de la mise en œuvre des accords conclus.

Cette section devrait comprendre, en particulier, les éléments suivants:

- i) une analyse du processus consultatif lors de l'élaboration des positions de négociation nationales, y compris les consultations avec le secteur privé et d'autres ministères;
- ii) une évaluation de la capacité technique du pays à participer efficacement aux négociations commerciales et à représenter ses intérêts en élaborant des propositions de négociation;
- iii) l'état des négociations et la capacité de mise en œuvre d'accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, y compris dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- iv) les avantages et les coûts de la participation à plusieurs accords commerciaux;
- v) l'utilisation des préférences (au niveau désagrégé et à celui des lignes tarifaires lorsque c'est possible) et des autres possibilités offertes par les marchés;
- vi) une analyse des éventuelles difficultés d'accès aux marchés d'exportation, causées par les normes, dont les normes SPS, les obstacles techniques au commerce, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, y compris les modalités selon lesquelles ces prescriptions doivent être respectées, les options en la matière, et la mise à profit des possibilités offertes;
- vii) des recommandations pour améliorer les accords préférentiels avec les autres pays et améliorer le recours aux accords existants; et
- viii) les incidences qu'aurait sur le commerce le fait qu'un pays puisse être rayé de la liste des PMA, le cas échéant.

E. Accession à l'OMC (le cas échéant)

Pour les pays en cours d'accession à l'OMC, il est utile d'examiner dans l'étude la façon dont ils peuvent maximiser les avantages liés à cette accession et à leur qualité de Membre.

Les questions suivantes pourraient par exemple être traitées:

- i) aperçu des principaux avantages attendus de l'accession à l'OMC et des contraintes à surmonter pour respecter les conditions y relatives (consolidations tarifaires, soutien interne à l'agriculture, mise en œuvre des accords sur la réglementation du commerce, par exemple);
- ii) détermination des domaines dans lesquels des améliorations sont possibles s'agissant des capacités de négociation et des consultations au niveau national;
- iii) présentation des expériences de pays similaires ayant récemment accédé à l'OMC;
- iv) examen des politiques et règlements concernés par les obligations dans le cadre de l'OMC (s'agissant, par exemple, des subventions, des normes, de la propriété intellectuelle, des entreprises commerciales d'État, des licences d'importation, des mesures correctives commerciales, des douanes, etc.) et des incidences sur la politique nationale, et suggestion de priorités pour le plan d'action législatif du pays;
- v) présentation de l'assistance technique disponible et nécessaire pour mettre en œuvre ces réformes; et
- vi) aperçu des questions ayant une importance particulière pour le pays dans les cas où il est prévu de tirer le meilleur parti de l'accession.

F. Commerce, réduction de la pauvreté et développement durable (et/ou: réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement)

(Le titre et le contenu de cette section pourraient être modifiés selon la situation spécifique du pays. Outre le commerce et la pauvreté, elle pourrait porter, en fonction des priorités du PMA considéré, sur d'autres questions relatives au développement durable, telles que l'égalité des sexes et l'environnement, qui pourraient avoir des incidences décisives sur le pays.)

Le type de développement économique fondé sur le commerce est important pour la réduction de la pauvreté. Comme le commerce est un moyen de stimuler un développement économique et social plus durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et n'est pas une fin en soi, le développement des échanges, la réduction de la pauvreté et les stratégies écologiquement rationnelles doivent être conçus conjointement.

Pour promouvoir une croissance favorable aux pauvres, cette section de l'EDIC analyserait les incidences d'une augmentation des échanges commerciaux internationaux sur la réduction de la pauvreté. Le commerce international pouvant avoir des effets à la fois directs et indirects sur la pauvreté, l'EDIC pourrait fournir une estimation des incidences de l'expansion du commerce sur les populations pauvres.

Si les données nécessaires sont disponibles, l'EDIC pourra traiter des liens entre le commerce et la pauvreté en se fondant sur des estimations quantitatives au niveau du pays et

des secteurs. Si ces données ne sont pas disponibles, une analyse qualitative peut être effectuée. D'autres stratégies ou recherches, telles que le CSLP, peuvent aussi permettre une meilleure compréhension de la pauvreté.

Les questions spécifiques ci-après pourraient être examinées:

- i) les incidences de la politique commerciale sur les revenus, les prix, l'offre de produits de base, l'emploi, les salaires, les qualifications et les conditions de travail, et les estimations des incidences nettes, à terme, sur les pauvres;
- ii) l'identification des possibilités commerciales profitant aux pauvres, afin de faciliter leur participation à la chaîne de valeur des exportations;
- iii) l'analyse des types de pauvreté (y compris la ventilation par sexe), des contraintes pesant, pour ce qui est de l'offre, sur le commerce favorable aux pauvres et inclusif, telles que le manque d'instruction, de qualifications et de débouchés économiques pour les catégories démunies et les plus vulnérables; la répartition des gains tirés du commerce par groupe de revenus; et
- iv) l'analyse des régimes d'encouragement et de leur efficacité pour ce qui est de soutenir un commerce qui soit favorable aux pauvres et n'exclue personne et de stimuler le développement durable.

Un commerce et un développement économique qui engendrent des revenus substantiels et réduisent la pauvreté mais ne comblent pas ou accroissent l'écart entre les sexes et menacent l'environnement ne sont pas souhaitables. Cette section de l'EDIC soulignerait le lien entre le commerce et la réalisation d'autres Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent l'égalité entre les sexes et l'environnement.

Les incidences sur l'égalité des sexes et l'environnement pourraient être traitées en faisant fond sur des études existantes consacrées à ces questions et les données pertinentes d'institutions internationales. Des données agrégées par sexe pourraient être tirées du CSLP ou communiquées par des institutions internationales. Il en va de même pour les données relatives aux incidences du commerce sur l'environnement, en particulier sur les ressources naturelles et la diversité biologique.

Selon les priorités définies par les PMA et en fonction de leur situation spécifique, les questions ci-après pourraient être, en outre, examinées:

- v) incidences des échanges/de la libéralisation du commerce sur l'égalité des sexes et possibilités commerciales dont les femmes, en particulier, pourraient tirer profit;
- vi) impact du commerce sur l'environnement, par exemple sur les ressources naturelles (pénurie, dégradation) et la diversité biologique;
- vii) possibilités commerciales favorisant tant le développement économique que l'environnement, telles que celles qui sont offertes par les productions écologiquement rationnelles (l'agriculture biologique, les plantations

forestières durables, par exemple), la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique (le tourisme, par exemple), etc.; et

- viii) analyse des régimes d'encouragement et de leur efficacité, pour ce qui est de favoriser un développement écologiquement durable.

Partie III: Questions intersectorielles et cadre institutionnel pour le commerce et l'investissement

Cette section de l'EDIC devrait traiter des questions de compétitivité à l'exportation au travers d'un examen de l'environnement des affaires et des autres questions transversales affectant les exportations et la capacité d'offre, telles que la facilitation des échanges, les douanes, les contraintes relatives aux ressources humaines et les contraintes SPS.

A. Environnement des affaires et cadre institutionnel pour le commerce et l'investissement

Le cadre réglementaire de l'environnement des affaires dépend, dans une large mesure, de la situation du commerce des services dans un pays donné. Cette section devrait être reliée à la réglementation intérieure existante régissant le commerce des services dans un PMA donné qui concerne le secteur privé.

L'analyse devrait déterminer les services et règlements qui pénalisent les producteurs nationaux, en termes de compétitivité vis-à-vis des importations et des exportateurs d'autres pays. La création d'un environnement favorable aux entreprises et la capacité d'offrir les services de base représentent, pour de nombreux pays, un obstacle important et l'analyse devrait aboutir, en fin de compte, à l'établissement d'une feuille de route applicable. Cette feuille de route pourrait comprendre un choix de problèmes qui entravent le plus les échanges commerciaux. Cette analyse pourrait tenir compte du fait que les obstacles rencontrés par les hommes et les femmes peuvent être différents en raison d'un accès différent aux ressources (telles que le financement, le régime foncier et l'énergie).

On pourrait, par exemple, envisager d'examiner les questions suivantes:

- i) le cadre juridique, le système judiciaire, le système bancaire, y compris l'accès au financement, la disponibilité des services fondamentaux (l'électricité et les télécommunications, par exemple), le régime foncier, la fiscalité, les procédures d'investissement, la réglementation du travail, l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et la promotion de l'investissement;
- ii) la portée de la libéralisation du commerce des services, exprimée dans les termes de l'AGCS, à savoir les modes de fourniture, les limitations du traitement national et de l'accès aux marchés, s'agissant surtout du principal secteur commercial concernant l'industrie manufacturière ou la fourniture de services;
- iii) une feuille de route relative aux possibilités et modalités de mise en œuvre de réformes du cadre réglementaire visant à créer un environnement concurrentiel.

B. Facilitation des échanges

Pour que les pays en développement participent aux marchés mondiaux, l'efficacité de leur administration des douanes, de leurs infrastructures de transport et de leurs services logistiques commerciaux est déterminante. Cette section doit contenir un ensemble de

constatations claires et définir clairement les actions proposées pour y donner suite. Comme la facilitation des échanges concerne les opérations transfrontières, cette section doit tenir compte des initiatives régionales et indiquer ce qui pourrait être fait au niveau national et au niveau régional. L'importance de cet exercice découle de la nécessité de disposer de moyens de transport efficaces à l'intérieur du pays ainsi que d'assurer que le pays est connecté aux marchés étrangers. Des institutions efficaces de facilitation des échanges stimulent le commerce et réduisent l'un des obstacles les plus importants à la circulation des marchandises. La facilitation des échanges recouvre plus que les infrastructures – la plupart des retards dans les transports sont dus à la lourdeur des procédures et réglementations tant à la frontière qu'à l'extérieur des frontières et ils comportent des aspects liés au commerce des services relatifs aux transports.

La section concernant la facilitation des échanges pourrait aborder les points suivants, compte tenu des circonstances et des problèmes spécifiques rencontrés par les femmes, le cas échéant:

- i) évaluation de la chaîne de facilitation des échanges en termes de soutien relatif aux infrastructures, incluant le transfert du producteur au transporteur, le transport à proprement parler, le transport jusqu'à la douane, le trafic de sortie (manutention, délais) et l'acheminement jusqu'à l'utilisateur final;
- ii) évaluation du soutien autre qu'infrastructuel à la chaîne d'approvisionnement, y compris les réglementations et arrangements institutionnels;
- iii) évaluation des politiques de transport routier, y compris le chargement de retour des poids lourds et les mesures commerciales affectant le secteur examinées dans la section précédente; et
- iv) identification des actions des pays voisins et/ou des actions menées en commun au niveau régional pour faciliter le transfert des marchandises et proposer de nouveaux itinéraires.

C. Normes et infrastructures de qualité

Le système de normalisation et les infrastructures de qualité d'un pays (s'agissant, par exemple, de la métrologie, de la normalisation, des essais, de la gestion de la qualité et de l'évaluation de la conformité, y compris la certification et l'accréditation) y compris, mais pas exclusivement, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), influencent largement son degré d'intégration à l'économie mondiale. De plus, les parts de marché et la demande des produits faisant l'objet d'une production et d'un commerce durables ont connu une augmentation sans précédent, quoique à partir de niveaux modestes.

Il serait donc important d'identifier les contraintes et les questions de capacité pertinentes liées aux infrastructures de qualité nationales ou régionales dans la mesure où elles concernent le commerce. En tout cas, des infrastructures de qualité minimales sont nécessaires à toute évaluation de la conformité avec les normes internationales reconnues. Il peut être plus approprié d'approfondir cette question spécifique dans les études sectorielles. Il est recommandé, le cas échéant, de consulter le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et d'utiliser les constatations établies et les résultats obtenus au

moyen des outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS, élaborés par des organisations internationales.

Les questions spécifiques pourraient porter sur les points suivants:

- i) les produits, dans les cas où des questions de normalisation ont déjà été soulevées ou sont susceptibles de l'être avec le développement des exportations;
- ii) les politiques, les infrastructures et la formation nécessaires pour promouvoir des normes plus strictes tout au long de la chaîne de production; et
- iii) les possibilités, pour les producteurs et exportateurs des PMA, d'adopter des pratiques de production et de commerce durables et les coûts et avantages pouvant résulter de l'adoption de telles normes.

Partie IV: Études sectorielles

Dans le prolongement de l'analyse consacrée aux questions intersectorielles dans la section III, et s'agissant strictement de la feuille de route visée au point iii), l'EDIC pourra analyser en détail, au niveau des secteurs et des sous-secteurs, les obstacles à l'exportation des marchandises et des services. Les (sous-)secteurs concerneront l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Leur choix découlera de consultations étroites avec les principales parties prenantes et pourrait refléter la contribution actuelle ou potentielle de ces secteurs à la croissance des exportations ainsi que leur incidence sur la diminution de la pauvreté et l'égalité entre les sexes.

Les études sectorielles pourraient inclure les éléments spécifiques suivants:

- i) examen des tendances de la production, des exportations et du niveau de l'emploi de secteurs spécifiques;
- ii) identification (au travers d'une analyse de la chaîne de valeur ou d'une autre méthode appropriée) des principaux obstacles à la croissance de la production et des exportations, compte tenu des conditions des marchés extérieurs, de la demande extérieure ainsi que de la compétitivité globale du pays;
- iii) évaluation du potentiel de croissance de la production et/ou de la qualité de la production et des exportations, ainsi que du potentiel de diversification des exportations, incluant une identification des marchés les plus attractifs pour un pays donné, l'exploitation des possibilités commerciales des produits traditionnels offerte par l'augmentation de leur valeur ajoutée potentielle grâce à l'étiquetage et d'autres moyens prévus par le système commercial multilatéral;
- iv) étude des incidences sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois et examen de l'incidence sur la réduction de la pauvreté d'une augmentation de la production et des exportations grâce à la création directe ou indirecte d'emplois, dans les secteurs formel et informel; et
- v) propositions pour remédier aux contraintes sectorielles, en ce qui concerne notamment les réformes des politiques, les changements législatifs ou institutionnels, les mesures de renforcement des capacités et les investissements.

Partie V: Arrangements de mise en œuvre

Un aspect important du CI renforcé est qu'il met davantage l'accent sur la mise en œuvre à l'intérieur du pays. Le rapport de l'Équipe spéciale chargée du CI et le travail de l'Équipe de transition qui a suivi comprennent des recommandations importantes pour atteindre cet objectif. Les EDIC futures ou leurs mises à jour pourront contenir des recommandations visant à organiser concrètement le processus de mise en œuvre à l'intérieur d'un pays ainsi qu'à organiser les tâches spécifiques des organismes compétents.

Annexe: Liste de points à vérifier concernant les EDIC et leurs mises à jour

Les différents éléments de la liste visent à:

- assurer un degré élevé d'appropriation de l'EDIC par les parties prenantes du pays,
- éviter les études diagnostiques qui feraient double emploi,
- assurer un diagnostic de qualité élevée,
- faire en sorte que le diagnostic constitue une base solide pour la mise en œuvre du CIR.

La liste récapitulative qui suit n'est pas exhaustive:

- Le point de départ est la présentation par le gouvernement concerné d'une note de réflexion dans laquelle il décrit sa stratégie commerciale, préexistante ou élaborée sur la base des pratiques existantes. Dans le cas des mises à jour d'EDIC, la note devrait reposer sur les leçons tirées et l'orientation que le gouvernement souhaite donner au moyen de la mise à jour. Le champ d'application de l'EDIC pourra être ensuite examiné avec les parties prenantes (réunion du CDN, atelier) au cours de la mission préalable.
- Identification des experts gouvernementaux pour tous les secteurs/thèmes couverts par l'EDIC et formation complète de ces experts dans le cadre de séances d'information exhaustive sur les attentes.
- Le cas échéant, inclusion dans l'équipe chargée de l'EDIC d'agents du bureau national de l'organisation chef de file de l'EDIC et de représentants/experts d'autres organismes et entités indiqués par le gouvernement.
- Identification de l'équipe de consultants nationaux au cours de la mission préalable et formation en cours d'emploi de ces consultants.
- Examen de la note de réflexion avec toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les acteurs non gouvernementaux. Le PC et le Comité directeur national ont une importance clé dans ce processus.
- Présentation et examen du mandat de l'équipe chargée de l'EDIC avec le PC, les experts gouvernementaux et le CDN.
- Tenue d'une réunion de lancement (ou d'une réunion pour chaque secteur/thème) convenue avant le début de la principale mission d'information afin de déterminer qui l'équipe chargée de l'EDIC rencontrera et quels renseignements elle rassemblera.
- Tenue d'une réunion de synthèse (ou d'une réunion pour chaque secteur/thème) à la fin de la principale mission pour examiner/valider certaines des constatations préliminaires de l'équipe chargée de l'EDIC.
- Présentation et examen des projets de chapitres incluant des actions prioritaires avec le PC, les experts gouvernementaux et le CDN dans un "atelier préalable", par vidéoconférence, audioconférence ou voie électronique.

- Présentation d'observations écrites par les équipes gouvernementales bénéficiant d'une formation interne ou externe sur les questions spécifiques auxquelles le gouvernement attache une importance particulière.
- Principales parties prenantes à consulter, telles que des représentants du secteur privé, les milieux universitaires, les ONG, les syndicats/fédérations des employeurs, qui seront identifiées et informées au sujet de l'EDIC et du processus du CIR.
- Pour l'atelier de validation, désignation à l'avance des présidents des séances en petits groupes, qui seront pleinement informés de leur rôle.
- Le chef de l'équipe chargée de l'EDIC doit avoir une expérience pertinente dans le domaine du commerce, une connaissance du CIR et avoir déjà participé à des dialogues comparables avec des parties prenantes multiples dans des PMA.
- Les membres de l'équipe chargée de l'EDIC doivent être des experts confirmés dans leur domaine pouvant présenter des états de services pertinents; et
- Le résumé analytique et le projet de matrice des actions doivent comprendre des mesures réalistes et classées par ordre de priorité découlant de l'analyse effectuée.
